

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5873
N/REF : 3/11/2024 0H19 C:022074 I:13017
V/REF : Contrat N°005873 du 01/01/2007

SDC 'Les Dahlias'
C/O GRANDLYON HABITAT SYNDIC
2, PLACE DE FRANCFORT
CS13754
69444 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 0044/1464
IMMEUBLE : LES DAHLIAS -0044
11-13-15, RUE DES DAHLIAS
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX INTERIEUR/EXTERIEUR EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr P-Y DOMINIQUE

ENTRETIEN DE L'ECOULEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX INTERIEURS ET
EXTERIEURS EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES.

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 895,12

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110014

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement Colonnes/Réseaux EU/EV/EP	1/AN	1203,04	1203,04
TOTAL H.T.				1203,04
T.V.A. a 10,00%				120,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1323,34</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.